

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS425

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 22

I. - À la première phrase de l'alinéa 8, après les mots :

« salaires minimum »,

insérer le mot :

« interprofessionnel »

II. - En conséquence, procéder à la même insertion à la dernière phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel